UN TEMPLIER RENVERSÉ PAR UNE VOITURE. — Au cours de la nuit de dimanche à lundi vers minuit, un ouvrier tisserier, M. Victor Depuydt, âgé de 42 ans, en tournée d'étrennes terminée regagnait péniblement son domicile rue d'Austerlitz. Au moment où il traversait la rue de la Paix, il fut soudain renversé par une voiture de place, qu'il n'avait pas remarquée. A ses cris, des agents du poste de police étaient accourus à son secours. Relevé l'ouvrier fut transporté à la permanence où M. le docteur Lagache vint lui donner ses soins. Le praticien a relevé des contusions sans gravité à la tête. La victime a ensuite pu regagner seule son domicile.

La police a fait une enquête afin de découvrir le cocher auteur de cet accident.

ORNATION & PLANTATION de jardins. Ponthieux Emile, paysagiste, Tourcoing. 678

MORT SUBITE D'UN PENSIONNAIRE DE L'HOSPICE RUE LAMARTINE. — Un vieillard M. Charles Flipo, âgé de 73 ans, pensionnaire de l'Hospice général, était sorti pour aller rendre des visites de Nouvel An. Vers quatre heures 35, alors qu'il passait rue Lamartine, il fut pris d'un malaise subit et s'affaissa sur le trottoir. On s'empressa auprès du vieillard pour lui donner des soins, mais tout secours fut inutile, car la mort avait accompli son œuvre. Le septuagénaire avait succombé à une congestion. Son corps a été transporté à l'Hôpital Civil sur la voiture d'ambulance.

Mercredi 4, Réclame aux Galeries Lilloises : Bas laine noire, cote 1/1 ou Richelieu, qualité extra, valant 2.00, vendus 1.35. 5957a

MOUVAUX

VIOLENCES LÉGÈRES. — Mme Angèle Ducrocq, 27 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, a porté plainte à M. Petiot, commissaire de police, contre une dame B..., rue des Fleurs, qui, dit-elle, étant venu lui réclamer une malle et du linge, lui a porté des coups et déchiré ses vêtements.

LILLE

UNE VIOLENTE EXPLOSION

Lundi matin, vers dix heures, M. Fourmentraux, marchand de meubles, rue Charles-Quint, constatait qu'une violente odeur de gaz s'était répandue dans son appartement. Il chercha de tous côtés, mais ne trouvant rien et comme l'obscurité régnait, il fit flamber une allumette. A peine la flamme avait-elle jailli qu'une violente explosion se produisit.

Les meubles du salon, de la salle à manger s'effondrèrent sur le plancher; les fenêtres et les portes sortirent de leurs gonds et furent lancés au milieu de la véranda. M. Fourmentraux, lui, avait été projeté à terre et était légèrement brûlé à la figure, aux jambes.

Le docteur Trampont, mandé, lui prodigua ses soins. La police a ouvert une enquête.

Violent incendie à Wambrechies

Une ferme et ses dépendances détruites
Bestiaux carbonisés

Dimanche soir, vers sept heures et demie, un incendie s'est déclaré au hameau du Coulombier, à Wambrechies, à la ferme exploitée par M. Vienne-Duthilleul.

Le fermier faisait sa partie de cartes dans un estaminet tout proche lorsque l'alarme fut donnée par des passants. A ce moment, des flammes gigantesques s'échappaient de la toiture en chaume de la grange. Celle-ci, attenante aux écuries et aux étables, fut entièrement la proie des flammes en quelques minutes, et c'est à peine si on eut le temps de faire sortir les chevaux. En revanche, les vaches et quatre génisses périrent dans les flammes.

Le secours des pompiers fut inefficace, la ferme se trouvant éloignée de la route et de toute conduite d'eau. Pour comble de malheur, le vent poussant les flammes dans la direction de la maison d'habitation, celle-ci prit feu à son tour et fut complètement détruite.

Une heure après, tout était fini et il ne restait plus de la ferme qu'un monceau de ruines fumantes. Il y a assurance pour le tout.

Les dégâts, très importants, n'ont pu encore être estimés.

On ignore les causes de cet incendie.

FABRIQUE DE CERCUEILS
NUVENNE Frres, 84, rue du Faubourg, Lx
GRAND MAGASIN AU PREMIER Téléph. 2.20

Convois Funèbres

Monsieur Hector LEPOROQ, époux de Madame MEURISSE, pieusement décédé à Raimbeaucourt, le 1er janvier 1911, à l'âge de 70 ans, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels, Mercredi 4 courant, à 9 heures, église de Raimbeaucourt, sa paroisse. Assemblée à la maison mortuaire. 96877

Madame veuve Florimond DESCARPENTRIES, née Catherine-Louis-Joseph FRANÇOIS, membre de la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs, décédée à Roubaix, le 1er janvier 1911, dans sa 95e année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels le mercredi 4 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame. Vigiles le mardi 3, à 6 h. — Assemblée, rue de l'Alma, 149, à 9 h. 1/2.

Les amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettres de faire-part, sont priés de considérer les avis ci-dessus comme en tenant lieu.

DANS LES POSTES & TÉLÉGRAPHES

NORD

Est transformée en médaille d'argent des Postes et des Télégraphes, la médaille de bronze décernée à M. Louis Jules, facteur chef à Lille.

La médaille de bronze est décernée à MM. Beaugrand, facteur chef à Fourmies; Bogaert, facteur suburbain à Hazebrouck; Cauchy, facteur rural à Montigny-en-Ostrevent; Durie, facteur rural à Steenvoorde; Fréchelle, facteur chef à Lille; Laurent, courrier convoyeur à Hazebrouck; Lerminet, courrier convoyeur à Lille; Marchand, facteur des télégraphes à Valenciennes; Ovelacq, doyen des facteurs de ville à Lille; Peeters, facteur de ville à Lille; Schapmans, facteur de ville à Roubaix; Verrier, facteur rural à Thiant; Wayenburg, facteur local à Godewaersvelde.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. GODARD, vice-président

La prescription

C'est pour un vol de pantalon commis le 17 juin 1907, au préjudice de M. Leclercq Arthur, à Mouscron, qu'est poursuivi devant les tribunaux répressifs français, Lingier Angelus, 29 ans. Il est également soupçonné fortement d'autres vols mais il eut pour ces faits un non lieu. En ce qui concerne le vol du pantalon, le tribunal de Courtrai avait prononcé une condamnation le 6 avril 1908.

Français, Lingier s'était réfugié en France et de cette façon, la condamnation des tribunaux belges n'était pas exécutoire matériellement.

En 1910, une convention internationale permit aux tribunaux des différents pays de réprimer chez eux les délits commis à l'étranger, a condition que le fait reproché fut réprimé par leur juridiction nationale et fut porté à la connaissance de l'autorité judiciaire par une dénonciation en règle.

Au cas présent le fait reproché a été commis le 16 juin 1907; la dénonciation du procureur du Roi est intervenue après les trois années nécessaires pour la prescription de l'infraction, exactement le 3 décembre 1910.

Aussi, le défenseur de l'accusé, M Valenducq, invoque-t-il en son nom la prescription libératrice que le tribunal admet par adoption des motifs cités plus haut.

Affaires diverses

— Pour fraude de 135.000 allumettes, le 29 décembre, au pont du canal, à Roubaix, Vaugin Fernand, 25 ans, sans domicile fixe, et Planche Arthur, 27 ans, maçon à Roubaix, sont condamnés: le premier à 16 jours, le second à 5 jours et tous deux paieront 500 fr. d'amende.

— Pour fraude de 27 kilogs de tabac haché, le 30 décembre, rue de la Bourgogne, à Tourcoing, Everhaerde Jules, 19 ans, tisserand, sans domicile fixe, est condamné à 6 jours avec sursis, tandis que son complice, Barbe Noël, 17 ans, bacleur à Tourcoing, encourt 6 jours sans sursis. Tous deux recueillent 500 fr. d'amande.

— Pour fraude de 13 kilogs 200 d'allumettes, aux briqueteries Virnot à Leers, le 20 décembre, Gallouet Jean, 18 ans, sans domicile fixe, est condamné à 6 jours avec sursis et 500 francs d'amende.

— Pour fraude de 1 kil. 200 d'allumettes, le 25 décembre, au sentier du Blanc-Baloit, à Wattrelos, Beaudemont Charles, 50 ans, journalier, sans domicile fixe, encourt un mois et 500 francs d'amende.

— Pour fraude de 55 kilogs d'allumettes et de 1 kilog. de tabac haché, le 28 décembre, à la ruelle des Sorciers, à Lys, Debucquoy Edmond, 19 ans, mineur à Roubaix, encourt 24 jours; son complice, Vaesen Joseph, 20 ans, boulanger au même lieu, 12 jours de prison, et tous deux paieront 500 fr. d'amende.

— Déjà titulaire de 53 condamnations, Antoine Guillaume, 57 ans, fut trouvé vagabondant à Lille, le 23 décembre. 1 mois de prison.

— Cornil Victor, 26 ans, qui mendiait à Annœullin, le 27 décembre, sous couleur d'une souscription pour une famille nécessiteuse, encourt pour ce fait 15 jours de prison.

— Inculpé de vols à Lille, notamment au préjudice de M. Bischop, cabaretier, rue Saint-André, à Lille, le jeune Colpart, âgé de 11 ans, est acquitté comme ayant agi sans discernement et confié à l'assistance publique.

— Le sieur Maes qui insulta le contrôleur des tramways Leroy, est condamné à 25 fr. d'amende et il paiera au contrôleur, partie civile, le franc de dommages-intérêts réclamé.

— Le 20 décembre, à Roubaix, Maurice Kalkstein, 16 ans 1/2, s'introduisit chez Mme Vergin, épicière, rue Pellart, à Roubaix, où il prit une boîte de bêtises de Cambrai. D'autres individus se trouvaient avec lui qu'il prétend ne pas connaître. Le tribunal estimant complet le discernement de l'accusé, le condamne à 3 mois de prison.

— Dans une auberge d'Erquinghem-Lys, le 6 décembre, Vandenbroucke Achille, 24 ans, mangeait côte à côte avec un sieur Désiré Bouche, 39 ans, mineur à Wingles. Au moment de payer, Vandenbroucke prétendant que Bouche l'avait invité, entra en discussion avec ce dernier et finit par lui porter un coup de couteau à la tempe droite, coup de couteau qui trancha presque complètement l'oreille droite. 3 mois à Vandenbroucke.

— Employé chez M. Delaere, tapissier, rue de Paris, à Lille, Dumortier François, 21 ans, demeurant rue Ban de Wedde, emporta et conserva chez lui des tentures funèbres qu'une perquisition fit découvrir. Le 16 décembre, le tribunal l'avait condamné par défaut à 4 mois de prison. Sur opposition le tribunal réduit la peine à deux mois.

— Accusé d'avoir, à Lomme, le 26 décembre, volé un vélo à un sieur Marquillies, vélo qui fut plus tard retrouvé dans un fossé, Swyngedauw Gérard, 25 ans, encourt 3 mois de prison.

— En septembre dernier, à Halluin, se rencontrèrent des partisans et un livreur des deux coopératives à tendances politiques qui se partagent la clientèle du pays. Vandeviele Gustave, 21 ans, et Olivier Julien, même âge, se montrèrent d'une violence exceptionnelle envers Victor Caunoy, 39 ans, employé à Halluin. Ils encourent: le premier 15 jours avec sursis, le second 8 jours, mais il paieront 50 francs d'amende.

— Entrepreneur à Lille, M. Leroy-Derosiaux avait été poursuivi comme responsable pour n'avoir pas veillé, le 6 juillet, à ce que les échafaudages construits dans les chantiers dont il avait la direction, fussent munis d'un garde-corps rigide. Pour sa défense, il avait invoqué qu'à l'échafaudage incriminé se trouvait un chef de chantier, ce qui était du reste reconnu dans le procès-verbal et qu'en conséquence il ne pouvait être condamné. Le tribunal correctionnel, devant qui M. Leroy-Derosiaux était cité à cause de son état de récidive en la matière, l'a renvoyé des fins de la poursuite en invitant M. le procureur de la République à se pourvoir en simple police pour le chef de chantier qui, lui, n'a subi encore aucune condamnation pour infraction à la police du travail et qui, pour cette raison, ne peut être traduit qu'en simple police.

— Duvillier Anselme, 53 ans, qui, le 12 novembre, à Roubaix, vendit de la margarine colorée artificiellement mais non dans les formes requises par la loi, est condamné à 500 fr. d'amende.

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

— AU GRAND THÉATRE HIPPODROME. — *La matinée.* — La troupe des théâtres municipaux de Lille a donné, dimanche, en matinée, une représentation des « Mousquetaires au couvent », opérette en trois actes.

Le libretto de cet ouvrage est une adaptation musicale d'un ancien vaudeville de Paul Duport et Saint-Hilaire: « L'Habit ne fait pas le Moine ». La musique est de Louis Varney, fils et élève de Pierre-Joseph-Alphonse Varney, qui s'acquit une certaine notoriété comme compositeur, notamment comme auteur du chant des Girondins « Mourir pour la Patrie », et qui se fit surtout un renom comme chef d'orchestre.

Compositeur fécond, Louis Varney, qui s'était spécialisé dans l'opérette, a produit de nombreuses œuvres pour divers théâtres de Paris. Sa musique est alerte, vive et enjouée. Il a le respect de la forme et le sentiment des situations. « Les Mousquetaires au Couvent » sont le seul de ses ouvrages qui ait conservé la vogue dont ils ont à peu près tous joui dès leur apparition. L'on y remarque de jolies romances, une ronde de paysans d'une allure franche et originale et un chœur de jeunes filles d'une harmonie captivante.

Les artistes de la troupe de Lille en ont donné une très bonne interprétation. Mme Anny Goët a personnifié Simone avec son talent plein d'assurance et d'entrain; Mmes Loyez et Ketty Darmon ont donné aux rôles de Marie et de Louise le charme qui leur convient; Mmes Feitlinger et Coumont ont rendu ceux de Sœur Opportune et de la Supérieure avec un sens exact des situations. L'espiègle essaim des pensionnaires était aussi bien représenté par Mmes Mailler, Duval, Aubert, Jolly et Béchade.

Les rôles d'hommes ont été également tenus avec une parfaite satisfaction par MM. Westphale, plein d'une joyeuse verve dans le personnage de Bridaine; Brunat et Tilly, chanteurs agréables dans ceux de Brissac et Gontran; Dufranc, Vandy, Warnoux, Martens, Delannoy, Desnoyelles et Diot, dans leurs fonctions respectives.

Les chœurs et l'orchestre ont complété un bon ensemble qui a produit sur les spectateurs une impression favorable manifestée par les nombreux applaudissements et les rappels dont les interprètes ont été l'objet.

— *La Soirée.* — Une seconde représentation a eu lieu le soir, donnée par la tournée Edmond Souché qui a interprété comme lever de rideau, un vaudeville en un acte « La Main de sa Fille » et une pièce en trois actes, « Le Papa du Régiment ».

Le vaudeville, qui est de M. Mouëzy-Eon, ne se distingue par aucune note bien caractéristique; les situations, bien que nettement définies, y sont équivoques et l'action s'attarde dans des détails sans signification spéciale. Il a été bien interprété par Mmes Berthe Lhéry, Delresnay et Renetty et par MM. Morlac, Serton, Manin et Mentor.

« Le Papa du Régiment », dû à la collaboration de MM. Mouëzy-Eon et J. Durieux, est une pièce construite avec des situations parfois un peu risquées, mais assez heureusement trouvées et ingénieusement combinées pour former un intéressant imbroglio que le bon colonel Boutin n'arrive pas sans peine à éclaircir.

Mlle Reichel Hoffman a rempli le rôle de Mirette Dorval avec grâce et aisance. A ses côtés ont figuré dignement les dames qui avaient interprété le vaudeville, ainsi que Mme Lepage.

M. Beauvais a composé un type bien réussi de colonel bon enfant, mais qui n'aime pas à ce que l' « on se paie de sa tête »; M. Souché fut un bon notaire soucieux de ses intérêts et qui, transformé en lieutenant de chasseurs, supporte avec patience les mésaventures que lui vaut cette transformation. M. Mentor fut aussi un Poileux désopilant; M. Ruelle, un lieutenant de Faradelle intelligemment compris; M. Manin, un Lacaparède bien imité; M. Morlac, un Chavillon conscient de ses fonctions et M. Serton, un oncle Martial parfaitement caractérisé.

La pièce a obtenu un réel succès et les interprètes ont été souvent applaudis et rappelés après chaque acte.

— AU THÉATRE DE ROUBAIX-FONTENOY. — C'est devant une assez belle salle qu'a eu lieu, dimanche, en soirée, une représentation de la « Joueuse d'Orgue », drame en onze tableaux, de MM. Xavier Montépin et Jules Dornay.

Par ses situations tour à tour profondément émouvantes et fortement dramatiques, cette œuvre, malgré ses nombreuses représentations qui l'ont fait connaître de tous, reste populaire et conserve le privilège d'intéresser vivement les spectateurs. L'attention émue et soutenue avec laquelle le public du théâtre du Fontenoy en a suivi dimanche soir, les impressionnantes péripéties, en a fourni une nouvelle preuve.

L'intérêt du drame a d'ailleurs été vaillamment soutenu par une interprétation à laquelle les assistants ont donné de nombreuses preuves de satisfaction.

Mlle Yvonne Boutry s'est montrée bonne artiste et particulièrement sympathique dans le rôle de Marthe Collier (la Joueuse d'Orgue). La valse des Roses et des Cerises, qu'elle a très gentiment chantée au onzième tableau avec toute la troupe, a obtenu un très beau succès. Tous les autres rôles, principaux ou secondaires, ont été également tenus consciencieusement et nous devons englober dans une même note de satisfaction: Mmes Vasseur, Delières, Préval, Darcey, Seurel, Denizet et Jane, ainsi que MM. Harmant, Dupuis, Duval, Seurel, Georget, Lamberty, Bernard, Famery, Reber, Remont et Henriot.

Le théâtre de Roubaix-Fontenoy donnera, samedi, en soirée, et dimanche, en matinée et soirée, trois représentations de « Biribi ».

— **« Le Bois Sacré » avec Mme A. Cavell.** — La représentation du « Bois sacré » aura lieu le dimanche 8 janvier, en matinée, à l'Hippodrome.

TOURCOING

— **Au Théâtre Municipal.** — Malgré les fêtes du nouvel An, les deux représentations de dimanche ont été relativement bien suivies. « Louise » donnée en matinée a été une occasion nouvelle pour les excellents artistes qui interprètent si bien l'œuvre de Gustave Charpentier, de recueillir des ovations absolument méritées.

Le soir, nous avons eu une bonne reprise du « Flibustier » de Richepin et Mlles Bonheur et Le Marec nous ont fait goûter la poésie et le sentiment dramatique. Quant au « Fils surnaturel » de Grenet-Dancourt il a excité, d'un bout à l'autre de la pièce, le fou rire: réserve faite pour quelques sous-entendus par trop lestes, et sur lesquels d'ailleurs les artistes ont eu le bon goût de ne pas appuyer, on ne peut rien concevoir de plus drôle: il faut louer tous les interprètes de ce joyeux vaudeville de leur entrain endiablé.

— Jeudi 5 janvier, à 8 h. 1/4 précises, irrévocablement dernière représentation de « L'Attaque du Moulin », drame lyrique en 4 actes. Musique de Alfred Bruneau. Pour donner satisfaction aux nombreuses personnes désireuses d'entendre cet opéra dont le succès fut si grand à la première, la Direction a pu décider Mme Walter-Villa à se faire entendre à nouveau dans le rôle de « Françoise » et a l'honneur de prévenir le public que « Miarka » et « Le Chemineau » devant passer incessamment, cette représentation sera irrévocablement la dernière de « L'Attaque du Moulin » qui ne pourra être jouée le dimanche en matinée.

La location est ouverte. — Services d'omnibus assurés après le spectacle pour Roubaix et Mouscron.

— **Le Petit Jacques,** le beau drame tiré du roman de M. Jules Claretie, de l'Académie Française, a obtenu lundi soir un succès colossal. Le nombreux public qui se pressait dans la salle de spectacle a applaudi chaleureusement les principaux éléments qui ont rivalisé de talent dans l'interprétation de leur rôle. Nous pouvons féliciter sincèrement Mlle Le Marec qui a joué le « Petit Jacques » avec beaucoup de réalisme. Les diverses scènes, notamment celle de l'hallucination, ont produit une vive impression. M. Roy « Père Girard » a été parfait; M. Martial a joué « De la Roserais » en artiste consommé. Quant à M. Gérald, le comique amusant, a donné à son personnage de « Polyte » toute la gaieté qu'il comporte. Mmes Bonheur « Jeanne » Rey « Mère Robiquet », et Mlle Bussy ont joué leur rôle en conscience. M. Bondrille « Henri de Laverdac », Houdez fils « Georges de Laverdac » ont également droit à des éloges. En résumé, représentation réussie en tous points.

— **Concert classique.** — La Société des Concerts Symphoniques de Tourcoing offrira un grand concert à ses abonnés, samedi prochain 7 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, au théâtre municipal, place Leverrier.

La Commission, toujours heureuse dans ses choix d'artistes, s'est assuré le concours de Mlle Jeanne Campredon, première chanteuse de l'Opéra; et de la jeune et déjà célèbre violoniste Mlle Marthe Marcelli. M. Paul Mager, pianiste-accompagnateur.

L'orchestre interprétera, sous la haute direction de M. Auguste Dubois, différentes œuvres remarquables de Wagner, Mendelssohn, Listz.

CENTRAL-CINÉMA, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.
Aujourd'hui mardi et demain : Séance continue de 3 h. à 7 h. Tout le nouveau et magnifique programme : LA NATIVITÉ, grand film religieux artistique, les fleurs stéréoscopiques et papillons vivants. Nombreuses vues comiques, etc., etc. 98976d

MARGARINES Wagnon et Cie BONDUES (Nord)
Fabrication perfectionnée. Dépôt 116, rue des Arts, Roubaix. 668

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

R. S. — Ces cours existent à l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — *Nul s'y frotte.* — M. le docteur Savary, place Richebé, 15 à Lille. — *P. D. J.* — Oui. — *Mongy.* — Au directeur de la Compagnie l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, à Lille. — *MARC.* — Le comité est en formation. — *A.M.J.V.* — Nous n'en connaissons pas.

INSTITUT MÉDICAL DU Dr DEWEVRE
Château Petite-Synthe (Nord)
MALADIES NERVEUSES
RHUMATISMES 591

Chronique de l'Enseignement

CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE DE ROUBAIX. — Concours pour deux emplois de professeur de solfège (demoiselles). — Un concours est ouvert pour l'obtention de deux emplois de professeur de solfège (demoiselles), au Conservatoire de musique de Roubaix, pour les classes suivantes: 2e classe, traitement annuel: 700 francs; classe élémentaire, 500 fr., pour trois cours par semaine, de une heure et demie chacun.

Les cours auront lieu les lundi, mercredi et vendredi, de 11 heures 1/2 à 1 heure.

Ce concours aura lieu le samedi 7 janvier 1911, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, au Conservatoire. Les inscriptions seront reçues au secrétariat du Conservatoire jusqu'au 6 inclus, dernier délai.

Les candidates devront, pour être admises à concourir, produire leur extrait de naissance, justifier de leur nationalité française et seront dans l'obligation d'habiter la ville.

Elles auront à subir les épreuves suivantes: 1° Lecture d'une leçon à sept clefs; 2° Questions écrites de théorie; 3° Dictée musicale; 4° Accompagnement au piano d'une leçon de solfège.

TOURCOING

— *Lycée de Tourcoing.* — M. Lamorlette, répétiteur au lycée de Tourcoing, chargé à titre de suppléant des fonctions de répétiteur au lycée de Lille, est nommé répétiteur au dit lycée, en remplacement de M. Sontille, appelé à d'autres fonctions.

Cet arrêté aura son effet à dater du 1er janvier 1911.

M. Le Treust, bachelier ès-lettres et ès-sciences, répétiteur au collège de Saint-Amand, est nommé répétiteur (2e ordre) (5e classe), au lycée de Tourcoing, en remplacement de M. Lamorlette, appelé à une autre résidence.

Cet arrêté aura son effet à dater du 1er janvier 1911.

Nord

UN PENDU A SOMAIN. — M. Louis Delettrez, 41 ans, plombier à Somain, malade depuis quelque temps, s'est pendu dans une chambre de l'auberge Caudrelier où il habitait.

LA CONSTIPATION
les Hémorroïdes, l'Embarras gastrique et intestinal, la Bile et la Congestion cérébrale sont combattus avec succès par le TAMAR INDIEN GRILLON qui, grâce à sa composition entièrement végétale, n'irrite jamais l'intestin. Se prend sans rien changer à ses habitudes et, contrairement aux purgatifs drastiques et minéraux, son usage journalier n'en diminue pas l'efficacité. Joli à l'œil et agréable au goût, c'est le laxatif idéal des dames et des enfants.
Envoi d'Echantillon gratuit sur demande adressée 13, Rue Pavée, Paris
Se trouve dans toutes les Pharmacies

BELGIQUE

LE 1er JANVIER

Les réceptions au Palais de Bruxelles

LE SÉNAT

Le roi a reçu dimanche une délégation du Sénat. Répondant aux souhaits de la Haute-Assemblée, le souverain a dit:

J'aime à vous dire, messieurs, que j'ai gardé le vivant souvenir des séances du Sénat; j'ai pu me convaincre combien sont fortes, dans votre assemblée, les traditions de travail et de dévouement au bien public.

Le Sénat justifie toujours pleinement la confiance que le Congrès met en lui. Il est un élément nécessaire de modération et d'union.

Les nations grandissent et prospèrent en restant fidèles aux principes qui les firent naître, aux grands principes qui ont scellé l'union de tous les citoyens dans l'amour d'un même sol natal. C'est à ces hautes préoccupations qu'il faut se tenir lorsqu'on aborde les problèmes souvent bien graves qui se posent devant l'avenir d'un pays. Il semble que la question des langues doive venir bientôt au nombre de ces problèmes.

J'éprouverais, Messieurs, une réelle affliction si je voyais les deux fractions de notre population, toutes deux si vaillantes et si dignes d'ardentes sympathies, créer entre elles des malentendus et des causes de discorde. Éloignons les ressentiments qui suivent les discussions trop vives; entre les peuples comme entre les individus, ils sont difficiles à effacer.

Songeons dès à présent à préparer des solutions qui tiennent légitimement compte des aspirations, des besoins, des intérêts des deux parties de la nation. Dans un pays libre, les revendications peuvent se manifester en pleine indépendance.

Mais il est sage que l'expression de ces revendications reste dans les limites raisonnables que commande l'attachement bien entendu à notre nationalité.

Les circonstances ont montré récemment que la Flandre et la Wallonie s'entendent pour donner chacune à la Belgique une pléiade d'artistes et de littérateurs.

Unies dans une gloire commune, elles doivent rester unies dans le développement et la culture de leurs qualités natives.

LA CHAMBRE

Voici la réponse du roi aux vœux exprimés au nom de la Chambre:

La Chambre sait avec quelle attention je suis ses travaux. L'importance de son rôle grandit d'année en année. Aussi les intérêts dont le Parlement a la garde deviennent toujours plus nombreux et plus variés.

Messieurs, c'est en se pénétrant sans cesse des besoins moraux et matériels de notre temps, c'est en gardant le contact avec les réalités, que le régime parlementaire conservera le prestige et l'autorité qui lui reviennent dans un pays constitutionnel.

La mission du Parlement s'est encore élargie depuis que la Belgique a repris le Congo. Mais nous ne pouvons prétendre résoudre d'ici tous les problèmes qui vont se poser dans notre colonie; à ce point de vue comme à bien d'autres, nous ne devons pas craindre de nous inspirer des exemples qui nous ont précédé dans la colonisation.

Pour la législation coloniale, c'est à une étude impartiale des faits qu'il faut s'attacher d'abord si l'on veut que les mesures prises répondent à leur but. Je ne manquerai pas de vous seconder toujours dans la grande tâche qui s'impose à nous. J'ai l'assurance de me trouver en communauté de vues avec le Parlement lorsque je m'efforce, d'accord avec mon ministre des colonies, de consacrer aux nécessités les plus urgentes du Congo l'annuité que le traité de cession a mise à la disposition du souverain.

Cette année, je me propose, tout en continuant à assurer les pensions des anciens Africains et à encourager nos missionnaires, de développer d'une part les travaux d'hygiène, de l'autre la reconnaissance et l'appropriation de la grande artère fluviale du Congo — qui est, avec un réseau de chemins de fer judicieusement combiné et dont je souhaite la complète réalisation, un des principaux facteurs de tout progrès économique. Il entre dans mes intentions de rendre plus rapides les communications entre les divers postes établis sur le fleuve. J'ai fait mettre à l'étude et compte assurer la construction d'un navire modèle.

Enfin, je me suis préoccupé de l'établissement de la télégraphie sans fil. Il est indispensable que des moyens de correspondance rapides et sûrs soient créés. D'autres colonies sont arrivées dans ce domaine à des résultats pratiques; pourquoi ne pas nous attacher à être partout où nous le pouvons, les pionniers du progrès?

Les tâches qui nous sollicitent sont dignes de tous nos efforts. Elles doivent être au-dessus des controverses des partis; la préoccupation constante et commune de tous ceux qui, comme vous et moi, se dévouent passionnément au bonheur et à la prospérité de notre patrie.

Le roi a encore reçu le Conseil des Mines, la Banque Nationale, l'Académie des sciences, l'Académie de médecine, l'Université, le Conseil provincial, le Conseil communal de Bruxelles, la Société Générale, le Conseil des Hospices, le Tribunal de commerce, le Tribunal de 1re instance, la Commission provinciale d'hygiène.

Les réceptions ont pris fin à une heure.

Rencontre de trains de marchandises

Hasselt, 2 janvier. — Un accident de chemin de fer s'est produit samedi soir, à Neerpelt.

On sait que Neerpelt est une station importante où se croisent les lignes de Liége par Hasselt, vers la Hollande et celle d'Ostende à Dusseldorf par Anvers et Gladbach. Le train de marchandises qui doit arriver à Hasselt à 7 h. 20 du soir, manœuvrait en gare, samedi, lorsqu'une erreur d'aiguillage l'amena sur les voies principales au moment où survenait à toute vapeur de Hamont, un autre train de marchandises. Le premier, pris en écharpe, fut culbuté; quatre wagons fermés grimpèrent les uns sur les autres et s'amoncelèrent avec ceux du train de Hamont en un amas, un enchevêtrement inextricable qui avait plus de 11 mètres de haut! La locomotive du train de manœuvre fut coupée de son tender et continua son chemin, toute seule, sans machiniste: elle ne s'arrêta qu'à Overpelt, faute de pression!

Par un hasard providentiel, il n'y avait pas de morts. Les machinistes sont indemnes ou à peu près; un chauffeur et un ouvrier du dépôt de Hasselt, sont légèrement blessés. Le plus sérieusement atteint est un serre-frein du train tamponné: sa guérite a été réduite en miettes, sa lampe a été retrouvée sous l'amas de débris, tandis qu'il était lui-même projeté au loin, au-delà d'un tas de billes rangées le long de la voie.

Il y a eu, cela se conçoit, une grande perturbation dans le service des trains de Hollande. Le déblaiement des voies s'effectue lentement par un personnel et un matériel de secours venus de Hasselt, de Landen et de Liége. Le transport des voyageurs d'un bout de la gare à l'autre, a dû se faire d'abord par transbordement. Il a lieu, depuis ce soir, par une nouvelle voie que l'on a établie en hâte et par laquelle s'opère tout le trafic.

ASSASSINÉ, DÉVALISÉ & CAMBRIOLÉ

Namur, 2 janvier. — L'attentat dont a été victime Michel Cognoul, de Hanret (Eghezée) est plus grave qu'on l'avait dit d'abord.

Cognoul, qui a 65 ans, est marchand ambulant. Il rentrait chez lui, le soir, quand deux individus cachés dans la maison l'assaillirent à coups de couteau, l'assassinèrent et le ligotèrent.

Ils lui versèrent ensuite un verre d'eau sur la tête pour voir s'il ne revenait pas à lui, puis lui volèrent ses économies, 1.650 fr., que Cognoul portait dans une boîte placée sur sa poitrine. Après cela, les deux bandits cambriolèrent la maison et emportèrent pour 800 francs de marchandises.

Le parquet de Namur a fait une descente à Hanret.

MENIN

Encore un accident mortel

UN HOMME ÉCRASÉ PAR LE TRAM. VICTIME DE SON IMPRUDENCE

A peine l'émotion, causée il y a huit jours, par le tragique accident du Pont-Neuf, et dans lequel un nommé Alphonse Rogé a trouvé la mort, est-elle calmée, qu'un autre accident, non moins grave vient de jeter la consternation parmi la population des Baraques.

Un homme, en voulant monter sur le tram à la marche, s'y est pris si malheureusement, qu'il est tombé entre deux voitures. Il a été relevé mourant et le malheureux expirait quelques instants plus tard.

Voici dans quelles circonstances s'est produit cet accident:

Un bûcheron, M. Isidore Loncke, 45 ans, habitant une localité des environs de Tournai, était venu le jour de l'air, à Menin, faire ses étrennes aux membres de sa famille. Il comptait prendre un peu avant cinq heures, le tram de Mouscron, afin de là, regagner Tournai.

Vers quatre heures et demie, M. Loncke se trouvait, avec ses parents dans le quartier des Baraques, et avant les adieux du départ, tout le monde était réuni à l'estaminet « A l'Ours », tenu, rue de Mouscron, par M. Henri Debusschere, pour y prendre une dernière consommation. Comme l'heure s'approchait où le tram devait arriver, quelqu'un le fit observer au bûcheron, qui répondit: « Bah! je l'entendrai bien venir; quand il passera ici, je monterai à la marche. ». Et Loncke prit encore une chope, puis partit avec l'intention de se diriger vers l'arrêt du tram, établi à l'angle des rues de Lille et de Mouscron.

Mais le tram ayant quitté l'arrêt, s'était déjà mis en marche, et M. Loncke le rencontra en face l'estaminet « Au Coin Perdu ». Prenant son élan, il saisit une poignée, pensant sauter sur le marche-pied.

Mais le malheureux s'était trompé: au lieu de saisir la poignée placée vers la voiture, il avait pris celle située en arrière de la plateforme, de sorte qu'au lieu de sauter sur le marche-pied, il était tombé entre deux voitures.

C'est la version que produisent les témoins, version corroborée du reste par le garde du tram, M. Hollebecque. Celui-ci qui, à ce moment passait d'une voiture dans une autre, vit Loncke sauter et puis abandonner la poignée et rouler sous le tram.

Ne perdant pas son sang-froid, M. Hollebecque fit manœuvrer la sonnette d'alarme, et aussitôt le tram stoppa. Sous l'une des voitures, on aperçut alors le corps du malheureux, en proie aux derniers spasmes.

Le personnel du tram s'empressa de dégager l'infortuné; au moyen d'un cric, l'on souleva la voiture. M. le docteur Mahieu, et le R. P. Dauset, S. J., d'Halluin, à la nouvelle de l'accident, s'étaient portés sur les lieux, et, passant même sous la voiture, contribuèrent à retirer la victime de sa situation critique.

Loncke était inanimé, mais comme il respirait encore, le P. Dauset lui donna l'absolution « in extremis ».

On transporta le malheureux à l'estaminet « Au Coin Perdu », et à peine y était-il parvenu, qu'il rendait le dernier soupir. M. le docteur Mahieu constata que Loncke avait le bras droit complètement sectionné, la cuisse gauche fracturée et la poitrine défoncée. La mort était due à des lésions internes.

Vers six heures et demie, le corps a été transporté à la morgue. L'enquête d'usage a été faite par M. Vanden Bossche, commissaire de police.

L'accident était à peine connu dans le quartier, que plusieurs centaines de personnes se trouvaient massées près du « Coin Perdu ». Tout ce monde gêna quelque peu, les employés du tram, dans leurs opérations en vue de dégager la victime. On se livra même à une manifestation hostile contre ces employés et c'est ainsi que le tram arriva à Mouscron avec plus d'une demi-heure de retard.

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du mardi 3 janvier 1911

N° 30.

Sous les Galons

PAR JEAN ROLLAND

Suzanne balbutia, les yeux troubles, car l'affirmation ne pouvait lui sortir de la gorge, il lui eût semblé qu'elle prononçait une condamnation.

« Je crois... on m'a dit... est-ce que je peux m'arrêter à cette idée-là?

— Eh bien, conclut l'infirme dans son inconscient égoïsme, tout est peut-être mieux ainsi. Qui nous dit que cette mort n'est pas providentielle? Qui sait quels chagrins t'étaient réservés? Tu te résignerais... »

Cela non, son cœur protestait, ce faible cœur défaillant qui n'avait pu contenir jusqu'au bout le cher et tendre secret, ce cœur qui tenait à son mal par les mêmes liens qu'à son amour. Est-ce que vraiment les années auraient raison de sa peine, tariraient à la longue la source des larmes? Est-ce que par la suite, dans un avenir que son imagination refoulait très loin, elle se retrouverait indifférente comme par le passé, la douleur morte en elle, revenue à la sérénité de son insouciance perdue?

« On se console de tout, fit à mi-voix Mme Beauchamp.

— Oh! jamais.

— Jamais? répéta la mère